

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Avril 2018

**51x18**

### CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire rappelle que la commune est adhérente au contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion pour garantir les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Le contrat actuel arrive à échéance le 31 décembre 2018, il est nécessaire, au regard de l'article 26 du code des marchés publics de confier, dès à présent, au centre de gestion le soin d'agir pour le compte de la commune, afin de souscrire un tel contrat tout en mutualisant les risques.

Enfin, Le Maire rappelle que le centre de gestion mettra tout en œuvre pour obtenir un contrat offrant les meilleurs avantages et qu'en tout état de cause la commune gardera la possibilité de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat si les conditions obtenues ne convenaient pas.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE, conformément au décret 86-552 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53, le fait que la commune charge le Centre de Gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurances, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être prise par plusieurs collectivités locales intéressées.

- PRÉCISE que ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants:

- Agents affiliés à la CNRACL: décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité
- Agents non affiliés à la CNRACL: décès, accident du travail, grave maladie, maternité, maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes:

- **Durée du contrat:** 4 ans, à effet au premier janvier 2019
- **Régime du contrat:** capitalisation

- AUTORISE le Maire à signer les conventions en résultant.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 11 Avril 2018  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA